

Portrait de branche - Cabinets d'avocats -

Introduction/définitions

Les données présentées ici concernent les entreprises libérales du secteur des avocats. Ce secteur n'est pas identifié par un code NAF spécifique, car la nomenclature NAF regroupe en 741A l'ensemble des « activités juridiques ». [PP1] Pour cette branche, les sources utilisées sont les suivantes :

- concernant les établissements et les effectifs salariés : celles de l'OPCA PL et celles du rapport de branche 2005/2006 (à partir des données de la caisse de retraite, la CREPA) ;
- concernant les caractéristiques des salariés (proportion de cadres et non cadres, structures d'âge, etc.) : les données issues du rapport de branche 2005/2006 ;
- concernant les pratiques de formation : l'OPCA PL.

1. Les établissements en 2005

Nombre de cabinets

	NBRE ENT	EFFECTIF SALARIE MOYEN (ETP) 2005
AVOCATS	11 228	39 041

Source : OPCA PL, extraction au 31.07.2006

L'OPCA PL recense plus de 11000 cabinets employant au moins un salarié. Avec un peu plus de 39000 salariés en 2005, cette branche couvre un peu plus de 10% des salariés des cabinets libéraux adhérents de l'OPCA PL.

Le rapport de branche 2005/2006 (CREPA) recense lui 10800 cabinets employant au moins un salarié et un peu plus de 31000 salariés (non avocats).

Les chiffres de l'OPCA PL (en ETP) sont donc supérieurs de 25% environ au nombre de salariés identifiés dans le rapport de branche, qui concernent les « emplois salariés supports », hors avocats.

Le nombre d'avocats salariés était d'environ 3000 en 2003 (source : Observatoire du Conseil National des Barreaux, « Avocats - Faits et Chiffres », septembre 2005), soit environ 8% des avocats.

Selon l'Observatoire du CNB, « les cabinets d'avocats génèrent des emplois salariés de support à leur activité d'avocat. Ces emplois ne concernent pas des avocats mais des comptables, des agents administratifs, des secrétaires, etc. Si l'on se rapporte aux chiffres publiés par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi dans le Cabinets d'Avocats, en 2003, le nombre de personnes employées dans les cabinets d'avocats, y compris celles travaillant à temps partiel, était de 31921, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

En 2003 le ratio : nombre d'emplois générés/nombre des avocats s'établit à 0,78. C'est-à-dire qu'un avocat induit en moyenne un emploi « non avocat » annuel de 4/5ème de temps.

Le nombre de cabinets employant des salariés « non avocats » a connu dans le même temps une augmentation de 1,1 % et s'établit en 2003 à 10 510 cabinets. Concernant les salariés 30 700 d'entre eux ont été en activité toute l'année 2003, 10 193 salariés étaient basés à Paris, 20 034 salariés en province et 473 dans les DOM-TOM ».

Selon la source OPCA PL, le nombre de cabinets et de salariés semble en recul (-5%) par rapport aux données 2004 (12000 cabinets et près de 41300 salariés ETP en France métropolitaine). Les dernières données du rapport de la branche semblent révéler aussi une légère baisse.

Indiquons enfin à titre de comparaison que, sur l'ensemble du secteur « activités juridiques », la DCASPL recense 109000 salariés en 2004. Les cabinets d'avocats représenteraient donc près de 40% de ce secteur.

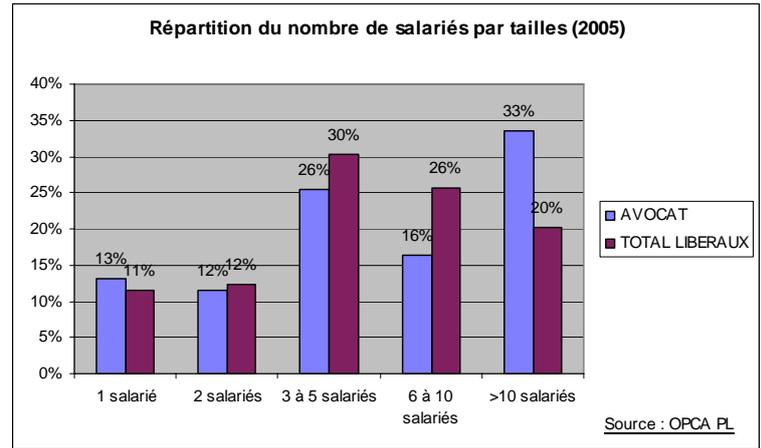
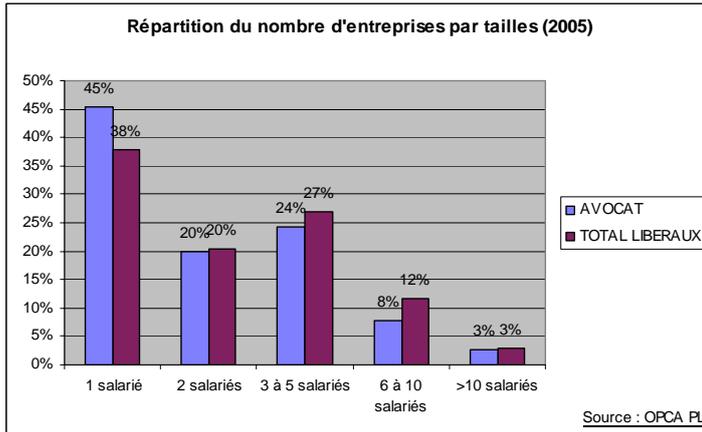
Répartition des cabinets par tailles

En nombre de salariés, les chiffres indiqués par l'OPCA PL et la CREPA sont proches pour les cabinets de moins de 5 salariés, mais l'OPCA PL compte beaucoup plus d'effectifs dans les cabinets de grande taille :

	1 salarié	2 à 5 salariés	6 à 10 salariés	> 10 salariés	TOTAL
OPCA PL	5 103	14 451	6 424	13 063	39 041
%	13%	37%	16%	33%	100%
CREPA	4 940	14 029	4 802	7 478	31 249
%	16%	45%	15%	24%	100%

L'OPCA PL identifie des tranches d'effectifs ETP un peu plus fines :

	1 SALARIE	2 SALARIES	3 A 5 SALARIES	6 à 10 SALARIES	SUP A 10 SALARIES	TOTAL
NBRE CAB. AVOCATS	5103	2245	2712	878	290	11228
NBRE SALARIES ETP	5103	4490	9961	6424	13063	39041



Source : OPCA PL, extraction au 31.07.2006

Les cabinets d'avocats sont en moyenne de taille comparable à la moyenne des cabinets libéraux : l'effectif moyen est de 3,5 salariés ETP par cabinet (contre 3,3 pour l'ensemble des professions libérales). Mais il y a davantage de petits établissements : 45% des cabinets n'emploient qu'un salarié, contre 38% en moyenne. Toutefois, les cabinets importants (plus de 10 salariés) emploient un tiers des salariés alors qu'ils ne représentent que 3% des cabinets.

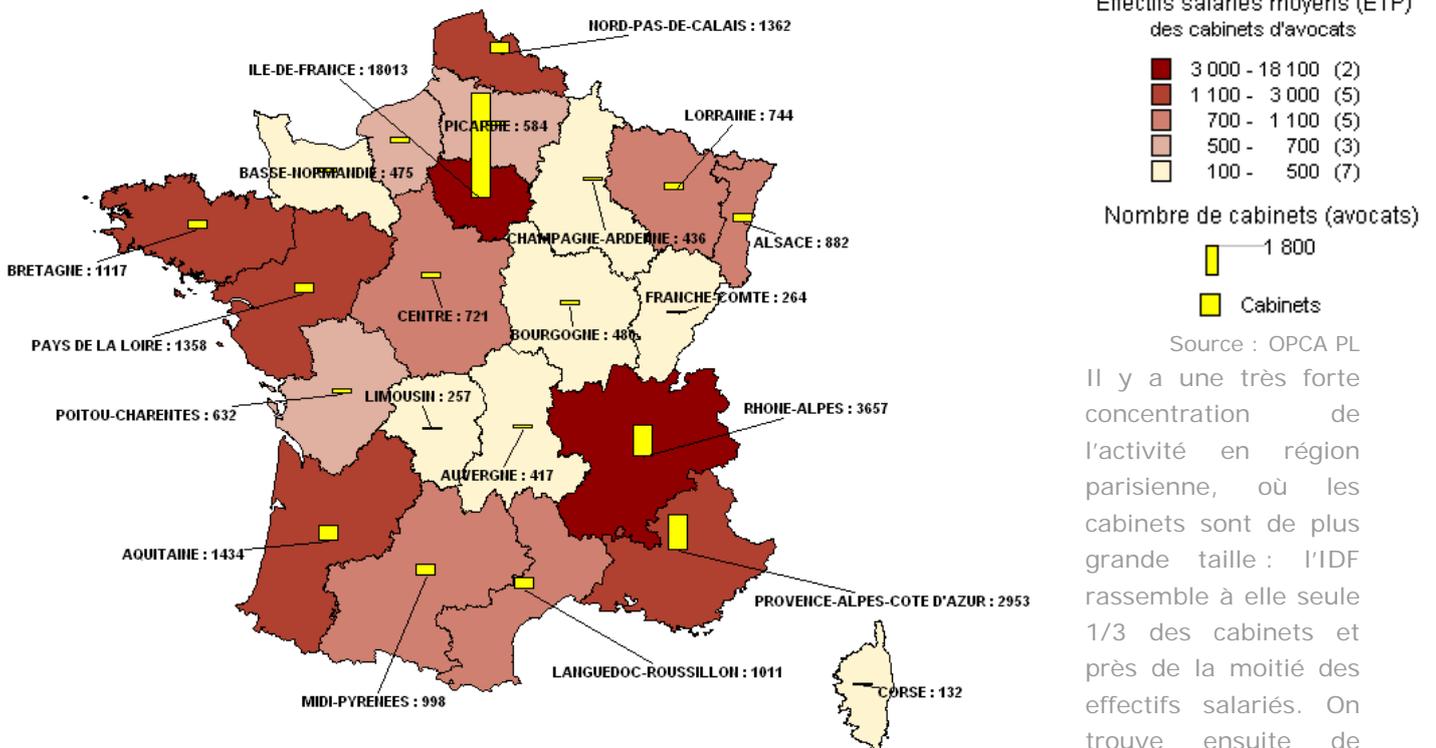
Répartition des cabinets par régions

	Entreprises (2005)		Salariés (EFF. MOY ETP)	
	Avocats	%	Avocats	%
ALSACE	325	3%	882	2%
AQUITAINE	579	5%	1434	4%
AUVERGNE	151	1%	417	1%
BASSE-NORMANDIE	185	2%	475	1%
BOURGOGNE	188	2%	480	1%
BRETAGNE	337	3%	1117	3%
CENTRE	225	2%	721	2%
CHAMPAGNE-ARDENNES	149	1%	436	1%
CORSE	73	1%	132	0%
DEPART. ET TERRIT. D'OUTRE MER	190	2%	479	1%
FRANCHE-COMTE	106	1%	264	1%
HAUTE-NORMANDIE	228	2%	635	2%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	416	4%	1011	3%
LIMOUSIN	96	1%	257	1%
LORRAINE	269	2%	744	2%
MIDI-PYRENEES	416	4%	998	3%
NORD	427	4%	1362	3%
PAYS DE LA LOIRE	362	3%	1358	3%
PICARDIE	168	1%	584	1%
POITOU-CHARENTES	211	2%	632	2%
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	1283	11%	2953	8%
REGION PARISIENNE	3720	33%	18013	46%
RHONE-ALPES	1124	10%	3657	9%
Total	11228	100%	39041	100%

Source : OPCA PL

Nombre de cabinets d’avocats et effectifs salariés 2005 (ETP) par régions

Les chiffres figurant dans la carte correspondent à l’effectif ETP en région.

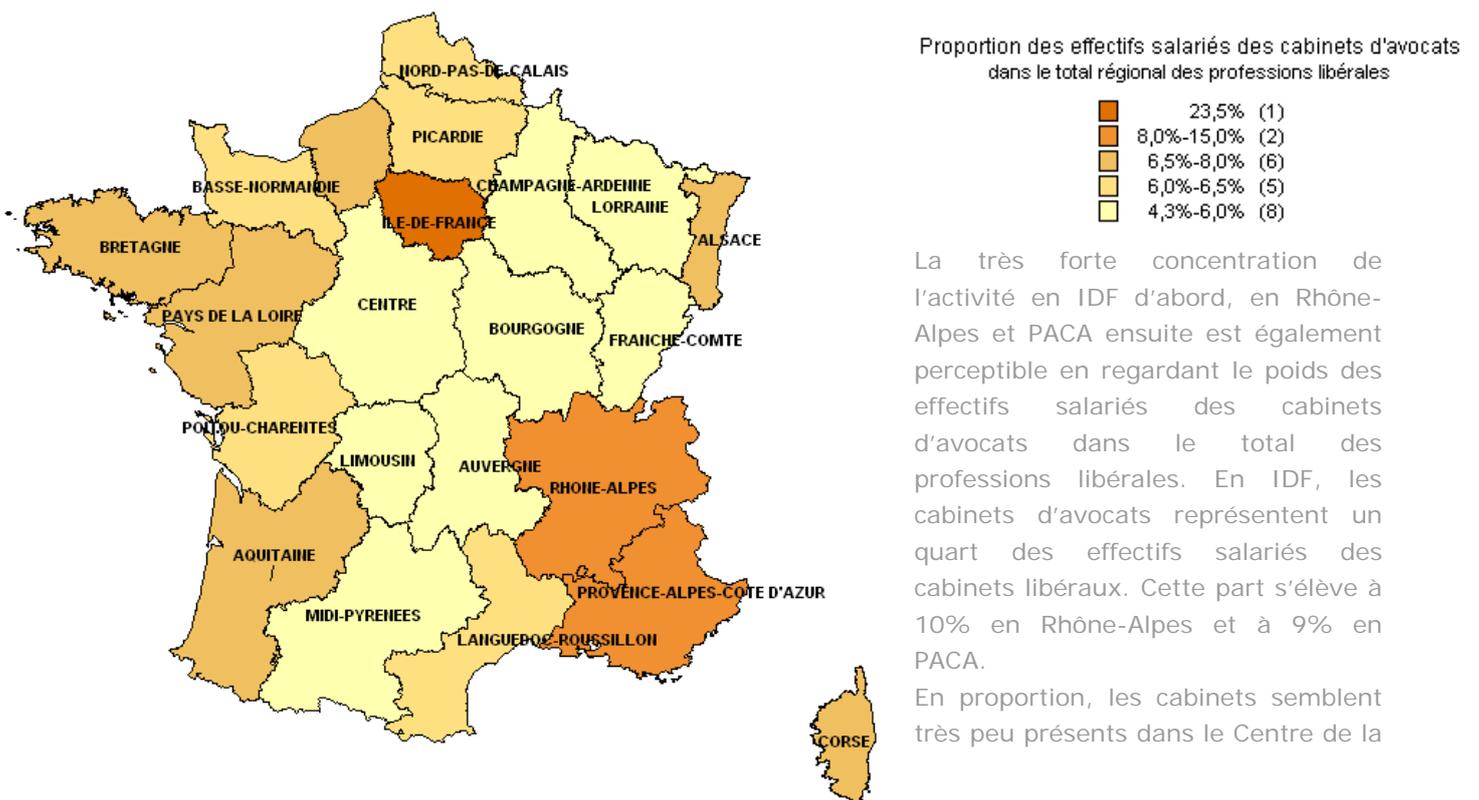


Source : OPCA PL

Il y a une très forte concentration de l’activité en région parisienne, où les cabinets sont de plus grande taille : l’IDF rassemble à elle seule 1/3 des cabinets et près de la moitié des effectifs salariés. On trouve ensuite de

l’ordre de 10 à 11% des cabinets et de 8 à 9% de l’effectif salarié en PACA et en Rhône-Alpes. Les autres régions comptent très peu de cabinets.

Part des salariés des cabinets d’avocats dans les effectifs des professions libérales en régions en 2005



La très forte concentration de l’activité en IDF d’abord, en Rhône-Alpes et PACA ensuite est également perceptible en regardant le poids des effectifs salariés des cabinets d’avocats dans le total des professions libérales. En IDF, les cabinets d’avocats représentent un quart des effectifs salariés des cabinets libéraux. Cette part s’élève à 10% en Rhône-Alpes et à 9% en PACA.

En proportion, les cabinets semblent très peu présents dans le Centre de la

France, en Midi-Pyrénées et dans la plupart des régions du Nord-Est.

2. Les salariés

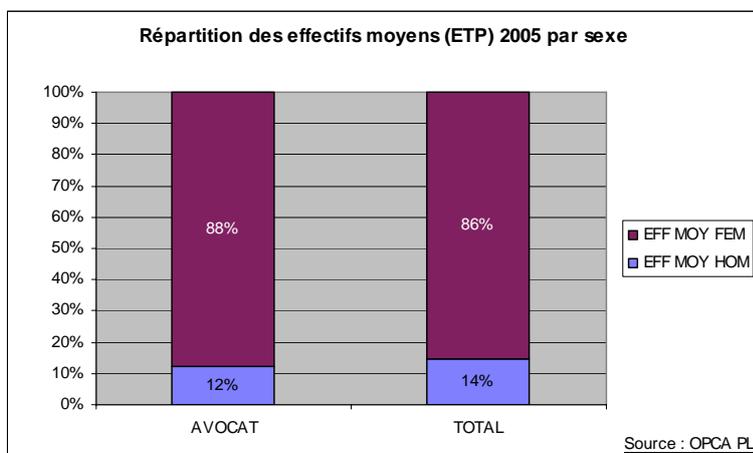
Evolution récente du nombre de salariés

APELIB	2004			2005			Variation EFF TOT	
	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	val.abs.	%
AVOCATS	4479	36795	41274	4 862	34 173	39 041	-2 233	-5%
ENSEMBLE DES PROF.*	48525	311328	359853	53 387	316 421	369 773	9 920	3%

* Les prof. prises en compte sont : architectes, architectes d'intérieur, avocats, géomètres, économistes, adm.jud., pharmacies, médecins généralistes et spécialistes, dentistes, laboratoires médicaux, vétérinaires, experts auto.

Il y a une baisse du nombre de cabinets recensés par l'OPCA PL en 2005 (11200 environ contre un peu plus de 12000 en 2004, soit -6,5%) et une baisse des effectifs également (-5%). Comme indiqué, les chiffres de la CREPA et du CNB semblent aussi montrer une baisse, mais moins importante.

Répartition par sexe



Il y a peu de différences par rapport à l'ensemble des professions libérales, avec près de 90% de femmes dans l'effectif salarié.

Tranches d'âges

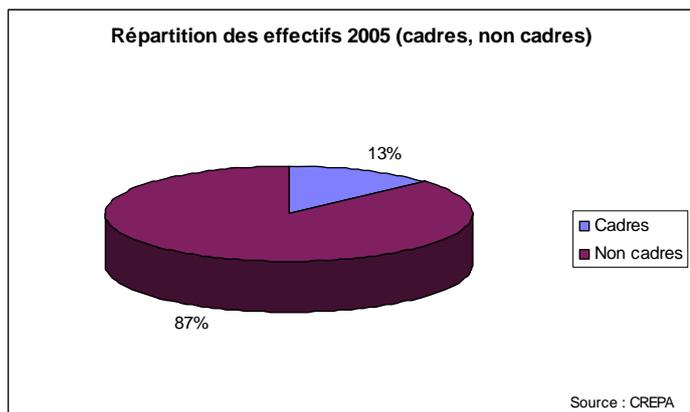
La source utilisée est le rapport de branche 2005/2006 (CREPA), qui comporte des indications sur les salariés (non avocats).

	H	F	Ensemble
17-25 ans	159	1640	1799
26-35 ans	816	6576	7392
36-45 ans	622	9232	9854
46-55 ans	438	7372	7810
56-60 ans	169	2376	2545
61-65 ans	61	449	510

Cadres/Non cadres

Rappelons que les données de la CREPA concernent les salariés hors avocats.

	Homme	Femme	Ensemble
Cadres	794	3232	4026
Non cadres	1508	24674	26182
Ensemble	2302	27906	30208
Taux de cadres	34%	12%	13%

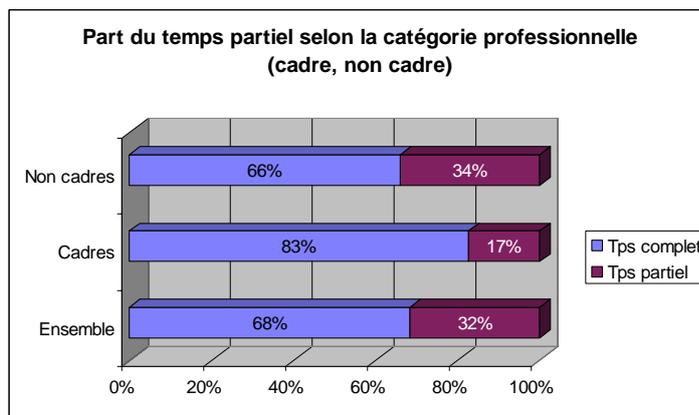
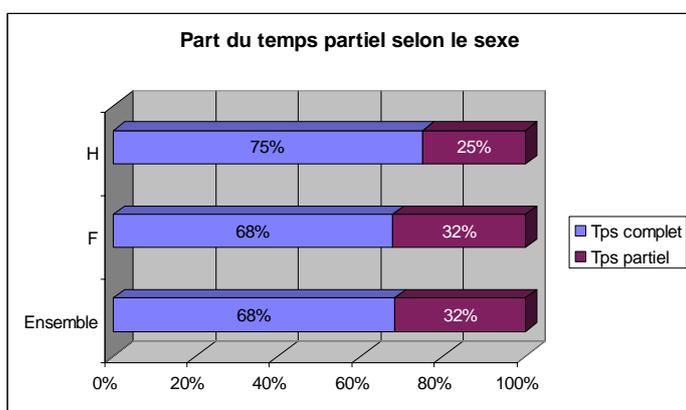


Il y a un peu plus de 4000 cadres sur environ 30000 salariés (13%). Mais un tiers des hommes salariés sont cadres, contre 12% des femmes seulement.

Temps plein/temps partiel

		Homme	Femme	Total
Temps complet	Cadre	715	2612	3327
	Non cadre	1013	16298	17311
	Total	1728	18910	20638
Temps partiel	Cadre	79	620	699
	Non cadre	495	8376	8871
	Total	574	8996	9570
Total		2302	27906	30208

Source : Rapport de branche 2005/2006, CREPA



1/3 des effectifs travaillent à temps partiel. Ce taux est inférieur à celui des salariés des cabinets libéraux du secteur santé (42%) mais nettement supérieur à ceux du « cadre de vie » (16%). Selon le CNB, beaucoup d'avocats exercent en cabinet

individuel, tous n'ont pas besoin d'aide administrative à temps plein, c'est pourquoi on constate une proportion d'emploi à temps partiel relativement importante¹. Les femmes (plus présentes parmi les non cadres) sont bien sûr plus souvent à temps partiel que les hommes.

Points à retenir / Commentaires / Liste de questions

Les données présentées sont issues des statistiques de l'OPCA PL d'une part, de données transmises par la CREPA extraites du rapport de branche d'autre part.

- Le secteur est d'abord constitué d'entreprises de taille comparable à l'ensemble des cabinets libéraux, de 3,5 salariés (ETP) en moyenne. Mais la proportion de cabinets n'employant qu'un salarié est très élevée (45%) et un tiers des salariés exercent dans un cabinet de plus de 10 salariés (qui représentent 3% des cabinets).
- Les cabinets sont très concentrés dans deux régions : Ile-de-France (de très loin la première région) puis Rhône-Alpes.
- La profession est très féminisée, dans la moyenne des cabinets libéraux (pour les salariés).
- Les structures de qualification montrent que la proportion de salariés cadres non avocats est de (13%). Mais 34% des hommes sont cadres contre 12% des femmes seulement.
- Les structures d'âge semblent relativement équilibrées (moyenne : 41,6 ans) avec cependant des femmes plus âgées que les hommes. Les départs en retraite devraient s'accélérer progressivement dans les 10 années qui viennent, mais atteindraient leur maximum dans une vingtaine d'années.

Questions

- comment expliquer les écarts en ce qui concerne l'estimation du nombre de cabinets et des effectifs salariés entre l'OPCA PL (chiffre plus élevé) et la CREPA : est-ce principalement parce que les données de la CREPA ne concernent que les salariés non avocats ?
- La baisse du nombre de cabinets et de salariés en 2005 s'explique-t-elle par des regroupements de cabinets d'avocats ?

¹ Selon le CNB, certains employés peuvent avoir, du fait du cumul de contrat à temps partiel, plusieurs employeurs. Ce point est à vérifier.

3. Les pratiques de formation

Nombre de stagiaires et nombre d'heures de formation

2005	Diplômant ou certifiant		Non diplômé ou non certifiant		Ratio du nombre d'heures par stagiaire	
	nbre de stagiaires	heures	nbre de stagiaires	heures	diplômé ou certifiant	non diplômé ou non certifiant
Avocats	2 214	415 426	6 111	111 566	188	18
%	27%	79%	73%	21%		
Ensemble	8 624	2 622 894	34 832	1 268 175	304	36
%	20%	67%	80%	33%		

Globalement, les salariés des cabinets d'avocats représentent en 2005 19% des stagiaires et 14% des heures effectuées, alors qu'ils rassemblent seulement 10% des effectifs salariés recensés par l'OPCA PL. Cela traduit un taux d'accès à la formation plus élevé (voir ci-après) avec de plus une **prédominance de formations diplômantes (notamment dans le cadre de la période de professionnalisation) et aussi des formations qui sont sensiblement plus courtes** (que ce soit pour le diplômé ou le non diplômé). Le plan de formation et les contrats de professionnalisation sont moins utilisés que dans l'ensemble des cabinets libéraux.

Taux d'accès à la formation

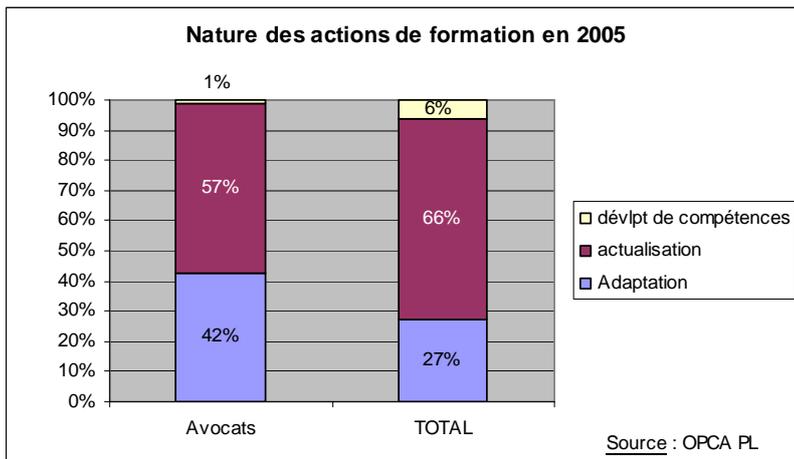
	Taux d'accès homme	Taux d'accès femme	Taux d'accès H/F
Avocats	16%	22%	21%
Ensemble prof. libérales	17%	11%	12%

Le taux d'accès à la formation est très supérieur à la moyenne des cabinets libéraux. L'un des facteurs explicatifs est que les secrétaires sont incitées à suivre les cursus ENADEP car elles obtiennent une majoration de salaire, même si leur poste n'évolue pas.

Cependant, il y a une très forte disparité d'accès entre les femmes, qui occupent les emplois intermédiaires (niveau 3 de la convention collective notamment) alors que les hommes, proportionnellement plus nombreux parmi les cadres mais aussi parmi les emplois de niveau 4 les moins qualifiés, ont un taux d'accès inférieur, comparable à la moyenne des salariés des cabinets libéraux.

Répartition par types de dispositifs : plan, périodes, contrats

	Nbre de stagiaires par type de formation				Nbre de stagiaires plan par domaine de formation		
	contrats	période	plan	Total	Adaptation	Actualisation	dévlpt de compétences
Avocats	479	1 680	6 166	8 325	2 613	3 498	55
Ensemble prof. lib.	4 271	3 060	36 125	43 456	9 921	23 957	2 247



Le plan représente 74% des stagiaires, contre 83% en moyenne. **La période rassemble 20% des stagiaires, chiffre très supérieur à la moyenne des cabinets libéraux (7%).** Les contrats de professionnalisation sont peu utilisés, avec 6% des stagiaires (moyenne : 10%).

Les cabinets d'avocats effectuent surtout des actions d'actualisation des compétences (57% des stagiaires contre 66% en moyenne dans les cabinets libéraux) puis d'adaptation (42%, très au-dessus de la moyenne qui est de 27%). Les avocats salariés notamment effectuent beaucoup d'actions d'actualisation.

Profil des personnes en formation

	Nombre de stagiaires par catégories socio-professionnelles et sexe								
	Employé		Technic		Cadre		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
Avocats	186	5 840	88	976	480	755	754	7 571	8 325
%	2%	70%	1%	12%	6%	9%	9%	91%	100%
Ensemble	4560	27526	1687	1142	2583	5958	8830	34626	43456
%	10%	63%	4%	3%	6%	14%	20%	80%	100%

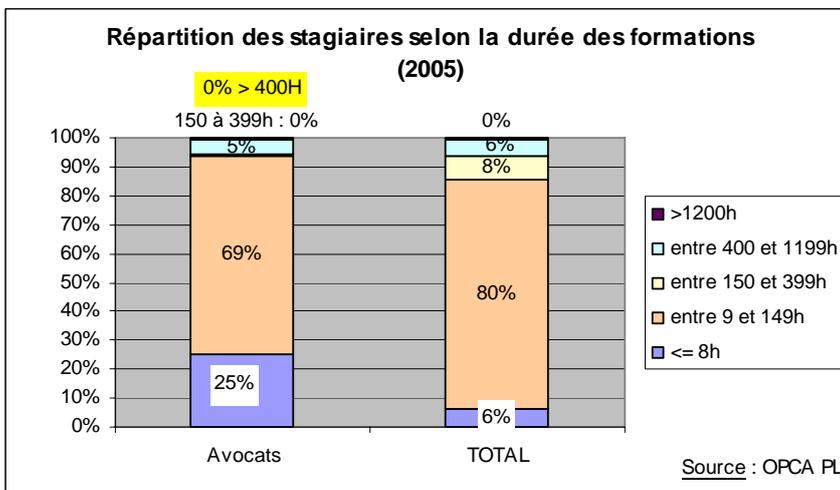
9 stagiaires sur 10 sont des femmes. Parmi ces celles-ci, 7 sur 9 sont des femmes employées. Sur les 9% d'hommes qui partent en formation, 6% sont des cadres.

	-25 ans		25 ans à 44 ans		45ans et +		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Avocats	1 265	15%	5 207	63%	1 853	22%	8325
Ensemble	8 064	19%	26 996	62%	8 396	19%	43 456

Les structures d'âge des stagiaires en formation sont proches de la moyenne de l'ensemble des cabinets libéraux, avec légèrement plus de 45 ans et plus, et un peu moins de personnes de moins de 25 ans.

Durée moyenne de formation

	durée des actions					
	<= 8h	entre 9 et 149h	entre 150 et 399h	entre 400 et 1199h	>1200h	Total
Avocats	2 113	5 709	31	441	31	8 325
Ensemble prof. lib.	2 674	34 573	3 379	2 680	150	43 456



Les cabinets d'avocats ont une spécificité : les actions sont sensiblement plus courtes, près d'une action de formation sur 4 dure moins de 8h, contre 6% en moyenne. C'est la seule branche de l'OPCA PL qui a accepté de financer des stages inférieurs à cette durée.

Points à retenir / Commentaires / Liste de questions

- Le taux d'accès à la formation des salariés des cabinets d'avocats est élevé : 21% contre 12% en moyenne. Cet écart est surtout le fait des femmes, qui ont un taux d'accès 2 fois plus élevé par rapport à la moyenne des salariées des cabinets libéraux ;
- Le profil-type du stagiaire en formation est une femme employée (7 stagiaires sur 10).
- Les formations sont majoritairement des formations diplômantes, réalisées notamment dans le cadre de la période de professionnalisation.
- Mais une proportion importante des actions de formation (non diplômantes ou diplômantes) sont de durées très courtes (un quart durent moins de 8 heures). Dans le cadre du plan, les actions d'adaptation au poste sont en proportion plus nombreuses, mais restent en deçà des actions d'actualisation des compétences.
- Les dispositifs de formation continue en alternance (contrats de professionnalisation en particulier) sont très peu utilisés.

Questions

- Quelles explications au fort recours à la période de professionnalisation dans la branche ? Pour quelles catégories de salariés ? Quels sont les objectifs de ces actions ?
- Comment expliquer le fort recours aux formations diplômantes, qui sont en moyenne de durée plutôt courtes ? Quelles sont les catégories de salariés qui bénéficient de ces formations, est-ce lié notamment aux formations ENADEP des secrétaires ?

Page :

1

[PP1] Les données de la DCASPL ne peuvent être utilisées pour cette raison.